

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 14 septembre 2004 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Normand Lemay et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que M. Claude D'Amour, commissaire-parent.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. aff. corp. et comm., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yves Mallette, dir. serv. org. scol., Mme Nathalie Martel, dir. serv. ress. hum., Gilles Banville, dir. adj. serv. org. scol. et Jacques Richer, cons. gest., aff. corp. et comm.

Mmes Jeanne d'Arc Duval Paquette et Maureen Pagé, M. Benoît Gagnon ont prévenu de leur retard.

Mme Johanne Beaulieu a prévenu de son absence.

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CC-040914-1994

Il est proposé par M. Claude Girard

*D'ADOPTER* le procès-verbal de la séance du 24 août 2004 tel quel.

**Adopté**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Mmes Annick Martin et Lise Lamoureux et M. Gilles Delorme, parents d'élèves de Boisbrand, soulignent leur désaccord face à la politique actuelle de la Commission scolaire sur l'inscription des élèves, plus particulièrement sur les critères de sélection des élèves à transférer lors de manque de places-élèves.

La présidente indique que le document sera soumis en consultation d'ici la fin de septembre, en vue d'une adoption en janvier prochain pour l'année 2005-2006.

## **ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CC-040914-1995

Il est proposé par M. Claude Girard

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

5. Rapport du comité de sélection pour l'embauche des hors cadres et l'évaluation du rendement du directeur général (huis clos);
  - 5.1 Nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général;
6. Recommandations de la commission d'étude éducative :
  - 6.1 Modification au cadre d'organisation scolaire 2004-2005 – localisation temporaire de la nouvelle école primaire de Lorraine et de la nouvelle école secondaire de Blainville;
7. Projet sport-études à la CSSMI – école Saint-Gabriel;
8. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision (huis clos);
- 9.1 Session de travail sur l'évaluation du fonctionnement du conseil des commissaires – recommandations du comité ad hoc;
- 10.1 Transfert de l'école de la Relance - suivi;
- 11.1 Jeux du Québec;
- 13.1 Dossier GM – suivi (huis clos);
- 13.2 Construction d'une école primaire à Fontainebleau – suivi;
- 13.3 Forum régional;
- 13.4 Cadre d'organisation scolaire 2005-2006;
- 14.1 Rentrée scolaire;
- 16.1 Fondation à la CSSMI.

**Adopté**

## **HUIS CLOS**

Résolution n° CC-040914-1996

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 20 h.

Mme Maryse Chevalier occupe son siège à 20h.

Mme Maureen Pagé occupe son siège à 20 h 05.

M. Daniel B. Bisson occupe son siège à 20 h 35.

## **REPRENDRE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-040914-1997

Il est proposé par M. Alain St-Jean

*DE REPRENDRE* les délibérations en séance publiques.

**Adopté**

Il est 20 h 40.

**NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
Résolution n° CC-040914-1998

*ATTENDU* la politique d'embauche des hors cadres (RH-09);

*ATTENDU* la recommandation du comité de sélection de la directrice générale ou du directeur général;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*DE NOMMER* M. Jean-François Lachance au poste de directeur général, à compter du 14 septembre 2004, conformément au règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

*DE MANDATER* la présidente pour négocier et signer avec M. Jean-François Lachance le contrat de travail, pour et au nom de la Commission scolaire. Nonobstant toute indication contraire, la probation sera de trois mois.

**Adopté**

**MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

M. Jean- François Lachance remercie les commissaires de leur confiance et fait part en quelques mots des principaux défis qu'il aura à relever.

**HUIS CLOS**

Résolution n° CC-040914-1999

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 20 h 45.

**REPRENDRE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-040914-2000

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

*DE REPREDRE* les délibérations en séance publique.

**Adopté**

Il est 20 h 50.

M. Benoît Gagnon occupe son siège à 20 h 50.

**MODIFICATION AU CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE - LOCALISATION TEMPORAIRE DE NOUVELLES ÉCOLES**

Résolution n° CC-040914-2001

*ATTENDU* que le conseil des commissaires a soumis à la consultation des conseils d'établissement concernés et du comité de parents un projet de modification aux actes d'établissement des écoles ci-dessous mentionnées (résolution n° CC-040824-1965);

*ATTENDU* les avis reçus lors de la consultation;

*ATTENDU* l'urgence de la situation;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

*D'ADOPTER* la modification aux actes d'établissement des écoles Le Tournesol, Le Carrefour, Notre-Dame-de-l'Assomption, la nouvelle école primaire de Lorraine et la nouvelle école secondaire de Blainville, telle que déposée;

*DE MODIFIER* en conséquence le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2004-2007, ainsi que la liste des écoles de l'année scolaire 2004-2005;

*DE VERSER* les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 335.

**Adopté**

### **HUIS CLOS**

Résolution n° CC-040914-2002

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 20 h 55.

Mme Lise Landry occupe son siège à 21 h.

### **REPRENDRE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-040914-2003

Il est proposé par M. Claude Girard

*DE REPREDRE* les délibérations en séance publique.

**Adopté**

Il est 22 h 05.

### **DEMANDE DE RÉVISION**

Résolution n° CC-040914-2004

*ATTENDU* la demande de révision présentée par le père de l'élève (nom), suite à la décision de la direction de l'école secondaire Rive-Nord de le transférer à la Polyvalente Sainte-Thérèse pour l'année scolaire 2004-2005;

*ATTENDU* le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-61, amendée par la rés. n° CC-990825-417);

*ATTENDU* que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement le père de l'élève, ainsi que la direction de l'école;

*ATTENDU* le manque de places-élèves à l'école secondaire Rive-Nord;

*ATTENDU* que plusieurs élèves ont dû être transférés vers d'autres écoles;

*ATTENDU* que les dispositions de la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves ont été suivies par la direction de l'école avant d'effectuer ces transferts;

*ATTENDU* qu'il n'y a pas de motifs exceptionnels qui permettraient de déroger à la politique et en conséquence de justifier un dépassement additionnel au sein des groupes de l'école secondaire Rive-Nord;

*ATTENDU* les services éducatifs de qualité offerts à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

*ATTENDU* la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

*DE MAINTENIR* la décision de la direction de l'école secondaire Rive Nord de transférer l'élève (nom) à la Polyvalente Sainte-Thérèse pour l'année scolaire 2004-2005;

*D'AVISER* en conséquence les requérants, la direction générale et la direction des écoles concernées, à savoir l'école secondaire Rive-Nord et la Polyvalente Sainte-Thérèse.

## **Adopté**

### **DEMANDE DE RÉVISION**

Résolution n° CC-040914-2005

*ATTENDU* la demande de révision présentée par les parents de l'élève (nom), suite à la décision de la direction de l'école des Grands-Chemins de le transférer à l'école de la Clairière pour l'année 2004-2005;

*ATTENDU* le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-61, amendée par la rés. n° CC-990825-417);

*ATTENDU* que les parents désirent que leur fils fréquente l'école des Grands-Chemins pour l'année scolaire 2004-2005;

*ATTENDU* que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement les parents de l'élève, ainsi que la direction de l'école;

*ATTENDU* le manque de places-élèves à l'école des Grands-Chemins;

*ATTENDU* que plusieurs élèves ont dû être transférés vers d'autres écoles;

*ATTENDU* que les dispositions de la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves ont été suivies par la direction de l'école avant d'effectuer ces transferts;

*ATTENDU* que l'élève (nom) pourra bénéficier du service de garde à l'école des Grands-Chemins;

*ATTENDU* la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par M. Normand Lemay

*DE MAINTENIR* la décision de la direction de l'école des Grands-Chemins de transférer l'élève (nom) à l'école de la Clairière pour l'année scolaire 2004-2005;

*D'AVISER* en conséquence les requérants, la direction générale et la direction des écoles concernées, à savoir des Grands-Chemins et de la Clairière.

**Adopté**

**DEMANDE DE RÉVISION**

Résolution n° CC-040914-2006

*ATTENDU* la demande de révision présentée par les parents de l'élève (nom), suite à la décision de la direction de l'école des Grands-Chemins de le transférer à l'école de la Clairière pour l'année 2004-2005;

*ATTENDU* le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-61, amendée par la rés. n° CC-990825-417);

*ATTENDU* que les parents désirent que leur fils fréquente l'école des Grands-Chemins pour l'année scolaire 2004-2005;

*ATTENDU* que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement les parents de l'élève, ainsi que la direction de l'école;

*ATTENDU* le manque de places-élèves à l'école des Grands-Chemins;

*ATTENDU* que plusieurs élèves ont dû être transférés vers d'autres écoles;

*ATTENDU* que les dispositions de la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves ont été suivies par la direction de l'école avant d'effectuer ces transferts;

*ATTENDU* que l'élève (nom) pourra bénéficier du service de garde à l'école des Grands-Chemins;

*ATTENDU* la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Lise Landry

*DE MAINTENIR* la décision de la direction de l'école des Grands-Chemins de transférer l'élève (nom) à l'école de la Clairière pour l'année scolaire 2004-2005;

*D'AVISER* en conséquence les requérants, la direction générale et la direction des écoles concernées, à savoir des Grands-Chemins et de la Clairière.

**Adopté**

**DEMANDE DE RÉVISION**

Résolution n° CC-040914-2007

*ATTENDU* la demande de révision présentée par les parents de l'élève (nom), suite à la décision de la direction de l'école Horizon-du-Lac de le classer dans le groupe à effectif réduit pour enfants avec troubles de comportement de l'école Sauvée pour l'année scolaire 2004-2005;

*ATTENDU* le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (résolution n° CC-980923-61, amendée par n° CC-990825-417);

*ATTENDU* que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement les parents de l'élève ainsi que la direction de l'école Horizon-du-Lac;

*ATTENDU* que les autorités scolaires ont démontré que l'élève ne peut réussir son cheminement scolaire, surtout quant à la socialisation, sans un encadrement particulier offert dans une classe à effectif réduit pour enfants avec troubles de comportement;

*ATTENDU* que l'école Arc-en-ciel pourrait répondre davantage aux besoins de l'élève, tout en donnant suite aux demandes des parents de l'élève quant à l'enseignement de l'anglais, tout en offrant une classe à effectif réduit pour enfants avec troubles de comportement;

*ATTENDU* la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

*DE MAINTENIR* la décision de l'école Horizon-du-Lac de classer l'élève (nom) dans la classe à effectif réduit pour enfants avec troubles de comportement de l'école Sauvé pour l'année scolaire 2004-2005, tout en offrant la possibilité aux parents d'inscrire leur enfant dans une classe à effectif réduit pour enfants avec troubles de comportement à l'école Arc-en-ciel, sous réserve de la disponibilité d'une telle place.

**Adopté**

#### **SUSPENDRE LA SÉANCE**

Résolution n°CC-040914-2008

Il est proposé par M. André Contant

*DE SUSPENDRE* la séance pour quelques minutes.

**Adopté**

Il est 22 h 15

#### **REPRENDRE LA SÉANCE**

Résolution n°CC-040914-2009

Il est proposé par Mme Lise Landry

*DE REPRENDRE* les délibérations.

**Adopté**

Il est 22 h 50.

Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette occupe son siège à 22 h 50.

#### **PROJET SPORT-ÉTUDES À LA CSSMI**

Résolution n°CC-040914-2010

*ATTENDU* que la Commission scolaire a la volonté d'offrir des services de qualité diversifiés qui permettent la réussite de ses élèves;

*ATTENDU* que la Commission scolaire a approuvé le projet sport-études de l'école Saint-Gabriel par la résolution n°CC-020123-1192;

*ATTENDU* que la résolution n°CC-020123-1192 fut amendée par la résolution n°CC-020626 1349 pour substituer le programme sport-études en athlétisme par le programme sport-études en gymnastique;

*ATTENDU* que la Fédération de patinage artistique a signifié son intérêt pour un programme sport-études à l'école Saint-Gabriel;

*ATTENDU* que l'école Saint-Gabriel a manifesté son intérêt d'offrir ce programme;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

*D'AMENDER* de nouveau la résolution n°CC-020123-1192 en ajoutant le volet patinage artistique;

*DE MANDATER* la présidente de la Commission scolaire à signer le protocole d'entente à cet effet, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 336.

### **Adopté**

Mme Johanne Roy quitte son siège à 23 h.

### **SESSION DE TRAVAIL SUR L'ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES - RECOMMANDATIONS DU COMITÉ AD HOC** Résolution n°CC-040914-2011

*ATTENDU* la pertinence de permettre à tous les commissaires de s'exprimer sur différents aspects liés au fonctionnement de l'instance politique;

*ATTENDU* la démarche recommandée par le comité sur l'évaluation du fonctionnement du conseil des commissaires formé en vertu de la résolution n°CC-040622-1955;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE CONFIER* au comité sur l'évaluation du fonctionnement du conseil des commissaires le mandat de réaliser la démarche proposée, à savoir un questionnaire auprès des commissaires, afin de recueillir leur évaluation et les pistes d'amélioration à envisager;

*DE SOUMETTRE* les recommandations du comité à la séance du conseil des commissaires du 9 novembre 2004.

### **Adopté**

M. Normand Lemay quitte son siège à 23 h 15.

### **HUIS CLOS** Résolution n° CC-040914-2012

Il est proposé par M. Alain St-Jean

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

### **Adopté**

Il est 23 h 25.

Mme Thérèse Lessard quitte son siège à 23 h 30.

**REPRENDRE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-040914-2013

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

*DE REPRENDRE* les délibérations en séance publique.

**Adopté**

Il est 23 h 35.

M. André Contant quitte son siège à 23 h 35.

Mme Lise Landry quitte son siège à 23 h 45.

**POURSUIVRE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-040914-2014

Il est proposé par Mme Marinella De Oliveira

*DE POURSUIVRE* la séance pour quelques minutes.

**Adopté**

Il est 0 h.

M. Alain St-Jean quitte son siège à 0 h 05.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-040914-2015

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 0 h 15.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général